

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 9 novembre 2018</b>	<b>N° 2018-639</b>

Convocation du 19 octobre 2018

Aujourd'hui vendredi 9 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT  
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES  
M. Dominique ALCALA à M. Michel DUCHENE  
Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS  
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Stéphan DELAUX à Mme Anne BREZILLON  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Magali FRONZES  
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
M. Daniel HICKEL à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Pierre LOTHAIRE à M. Jean-Jacques BONNIN  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jean-Louis DAVID à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h00  
M. Yohan DAVID à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h15  
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h15  
M. Didier CAZABONNE à Mme Arielle PIAZZA à partir de 11h45  
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h15  
M. Marik FETOUH à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h15  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL PUECH jusqu'à 10h45  
M. Bernard JUNCA à M. Eric MARTIN à partir de 11h45  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h45  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 11h45  
M. Michel POIGNONEC à M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 11h45  
M. Alain TURBY à M. Kevin SUBRENAT à partir de 11h30  
Mme Anne WALRYCK à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 10h30

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 9 novembre 2018</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction de la nature</b>	<b>N° 2018-639</b>

---

**Blanquefort - Parc des jalles - Aménagement des gravières des Flamands- Contrat de codéveloppement 2018-2020 - Subvention d'investissement - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La commune de Blanquefort s'est engagée dans une politique de valorisation des anciens sites d'exploitation de gravaux et sables : les gravières. La ville de Blanquefort porte ainsi trois projets de réhabilitation de gravières. L'usage futur des différents plans d'eau a été défini en tenant compte de la compatibilité des usages avec la sensibilité écologique et paysagère des sites considérés et la pérennisation des associations.

Les gravières des flamands sont un ancien site d'extraction de gravaux des sociétés GSM et Lafarge. La ville travaille en collaboration avec les exploitants et prévoit de réhabiliter ce site en un vaste espace naturel d'activités de loisirs (balade, pêche...) et de réserve de biodiversité à accès limité (balades encadrées par un guide), afin d'en préserver la sensibilité écologique.

Ces aménagements d'anciens sites de gravières s'inscrivent également dans le projet de valorisation du parc des Jalles, espace intercommunal de 5000 ha, d'eau, de nature et d'agriculture. Un schéma d'aménagement global sert de base au projet de valorisation à mener localement sur les communes, avec entrées pour l'accueil du public, patrimoine bâti à restaurer et sentiers de découverte. Ce vaste espace vert adossé à la ville centre de Bordeaux remplit ainsi de nombreuses fonctions vitales pour la métropole, et le parc des jalles se veut aussi un lieu de sensibilisation et de formation aux questions de nature et d'économie agricole au bénéfice direct des habitants.

Le projet d'aménagement de l'ancienne gravière des flamands vise ainsi à préserver la sensibilité écologique des milieux naturels, en limitant l'accès au site naturel de la gravière des flamands, par l'achat et l'installation d'une barrière forestière et d'un portique. L'objectif est également de limiter le dépôt de déchets sauvages sur ce site.

Cette action est inscrite au contrat de co-développement 2018-2020 dans la fiche action C 040560089, « Parc des Jalles - Aménagement des gravières et sentiers ». Ces travaux visant à limiter les accès à une zone sensible écologiquement, sont effectués entre juin et septembre 2018 pour un montant global de 6314,70 euros.

Ces travaux de valorisation d'anciens sites de gravières s'inscrivent dans les objectifs d'accompagnement de Bordeaux Métropole, via son nouveau règlement d'intervention nature-agriculture, validé en mars 2018 par délibération n° 2018/154, et qui se propose de soutenir financièrement toute action des communes qui

ambitionne notamment de réaliser des travaux de protection, de valorisation ou d'aménagement des espaces naturels ou agricoles, des paysages ou du bâti y afférent.

La commune de Blanquefort sollicite à ce titre la participation financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 3 000 €, soit 47,5 % du budget total estimé à 6314,70 € HT.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique après la production du budget définitif acquitté par la commune de Blanquefort au plus tard 6 mois après la date d'achèvement et de paiement définitif des travaux.

<b>BUDGET PRÉVISIONNEL Blanquefort Gravière Flamands (€ HT)</b>			
<b>DÉPENSES</b>	<b>Montant</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>
- Installations et aménagements	6.313,70	Bordeaux Métropole (47,5%)	3.000,00
		commune de Blanquefort (52,5%)	3.313,70
Total dépenses	6.313,70	Total recettes	6.313,70

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L5215-26 du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

**VU** la délibération du Conseil municipal de la commune de Blanquefort n° 17-093 du 25 septembre 2017 sur les délégations du Conseil municipal au Maire,

**VU** la délibération métropolitaine n° 2018/154 du 23 mars 2018 relative au règlement d'intervention nature, fixant le dispositif d'aide financière des projets nature-agriculture des communes

**VU** le dossier de demande d'aide du 24 juillet 2018 présenté par la commune de Blanquefort

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDÉRANT QUE** cette action est inscrite au contrat de co-développement 2018-2020 dans la fiche action C 040560089, « Parc des Jalles - Aménagement des gravières et sentiers », et qu'elle répond à l'enjeu du

nouveau règlement d'intervention métropolitain nature-agriculture de préservation et de valorisation dans une logique combinée de gestion durable et de sensibilisation, des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que des sites à enjeux écologiques, tels que l'ancien site d'exploitation des gravières des flamands

## DECIDE

**Article 1** : une subvention d'investissement d'un montant de 3 000 € est attribuée à la commune de Blanquefort, au titre de : « Aménagement des gravières et sentiers ».

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3** : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2018, en section d'investissement, chapitre 204, article 2041412, fonction 76

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 novembre 2018

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>13 NOVEMBRE 2018</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>13 NOVEMBRE 2018</b>	